

Contact presse : SHAUNA GREW

✉ sgrew@cd-essonne.fr

☎ 01 77 58 12 55 / 06 77 01 89 92

Mercredi 22 novembre 2017

Lancement de la nouvelle édition du concours « Action pour la planète »

Action pour la planète, le concours éco-citoyen mis en place par le Département de l'Essonne, reprend du service ! Les Essonniens conduisant des actions éco-citoyennes ont jusqu'au 21 janvier pour déposer leur candidature. Les meilleurs projets seront sélectionnés et soumis au vote des internautes au printemps prochain, avec à la clé un prix d'une valeur de 1500 euros.

Fin 2015, le Conseil départemental lançait son premier concours éco-citoyen « Action pour la planète ! ». Deux éditions se sont déroulées depuis, avec succès : **l'école élémentaire de Baulne** avec son projet en faveur de la biodiversité et **Potago**, une association qui investit dans la consommation responsable, le partage et le lien social ont ainsi été récompensés en 2016 et 2017.

« Avec cette troisième édition, l'objectif est de mettre en lumière l'inventivité et la créativité des Essonniens en matière de développement durable afin de valoriser leurs pratiques et les diffuser auprès du plus grand nombre » précise **Brigitte Vermillet, Vice-présidente au développement durable et à l'environnement.**

Comment participer ?

- les Essonniens doivent être en groupe (2 personnes minimum) quel que soit leur âge et leur lien (famille, amis, collègues, voisins, élèves...),
- il peut s'agir d'une association essonniennne uniquement si elle n'emploie pas de salariés,
- leur action "éco-citoyenne" doit se dérouler en Essonne et être réalisée depuis moins de 2 ans ou en cours de réalisation au lancement du concours.

Pré-sélection et vote sur Internet

À partir du dossier de candidature, un jury présélectionnera douze actions. Elles seront ensuite soumises à un vote sur Internet du 12 mars au 15 avril 2018 pour récompenser les meilleurs d'entre elles. Le premier prix est d'une valeur de 1500 euros !

Plus d'informations sur le site <http://action-planete.essonne.fr/>

